

Saint-Étienne, le **12 JAN. 2024**

Service eau et environnement
Pôle Nature, Forêt, Cadre de vie

Synthèse de la consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral portant réglementation sur le brûlage à l'air libre et l'usage du feu en vue de préserver la qualité de l'air et de prévenir les risques d'incendie dans le département de la Loire

Affaire suivie par : BERNAT QUENTIN

1. Dates et lieu de consultation

En application des dispositions des articles L.123-19-1 et suivants du code de l'environnement, le projet d'arrêté susvisé a été mis en consultation par voie électronique sur le site Internet de la préfecture de la Loire du 24 novembre 2023 au 18 décembre 2023, pendant le délai légal de 21 jours.

La mise en ligne dudit projet a été effectuée le 24 novembre sur le site internet de la préfecture de la Loire (<http://loire.gouv.fr>) et soumis à consultation du public jusqu'au 18 décembre sur la page suivante ci-dessous indiquée : <https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-portant-reglementation-sur-le-brulage-a-l-air-libre-et-l-usage-du-feu>

2. Objet de la consultation du public

La présente consultation porte sur un projet d'arrêté portant modification des arrêtés de 1974 et de 1984 relatifs à l'incinération des végétaux et l'usage du feu. Le projet prend en compte les enjeux de la qualité de l'air et réglemente les activités susceptibles de générer un feu et l'incinération des déchets verts à l'air libre.

3. Synthèse des observations du public

La consultation n'a pas généré de contribution sur l'ensemble de la période d'ouverture de celle-ci. La consultation du public se solde par un avis réputé favorable.

4. Conclusion

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, cette note synthétise les observations et les propositions du public.